Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- Vu l'arrêté du 8 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),

- Vu l'arrêté du 8 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPLP),

- Vu l'arrêté du 19 novembre 2020 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP et des CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2021,

- Vu les propositions de la présidente de jury,

# ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPLP et du CAFEP-CAPLP section réparation et revêtement carrosserie est constitué comme suit pour la session 2021:

## Présidente

Mme Pascale COSTA — Académie de PARIS
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

## Vice-Président

M. Sébastien KONOPCZYNSKI — Académie de LILLE
Inspecteur de l'éducation nationale

## Secrétaire général

M. Olivier FORT — Académie de LILLE
Professeur agrégé

## Membres du jury

M. Dany FARDOUX — Académie de LILLE
Professeur de lycée professionnel

M. Samuel GODARD — Académie de NANTES
Professeur de lycée professionnel

Mme Céline GOMEZ — Académie de TOULOUSE
Professeure de lycée professionnel

M. David JOIGNIAUX — Académie de LILLE
Professeur de lycée professionnel

Mme Diane LEUNG-CHANE — Académie de TOULOUSE
Professeure de lycée professionnel

M. Thierry MARGUIER — Académie de NANTES
Inspecteur de l'éducation nationale

| | |
|---|---|
| Mme Karine REITTER<br>Professeure de lycée professionnel | Académie de BESANCON |
| M. Damien RIVET<br>Professeur de lycée professionnel | Académie de POITIERS |
| Mme Anne-Laure VISCA<br>Professeure de lycée professionnel | Académie de NANCY-METZ |

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 05 mars 2021

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse
et des sports, et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU